

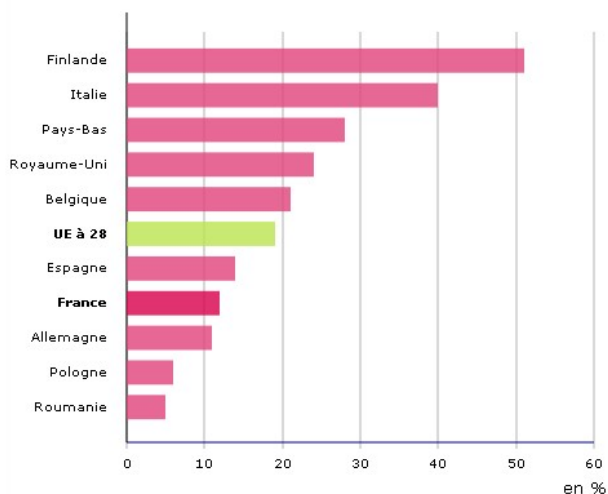
## Le cloud computing émerge timidement en France

Publié le Mercredi 22 Avril 2015

En 2014, parmi les sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France, seulement 12 % ont acheté des services de « cloud computing » contre 19 % au niveau européen. Les plus grandes sociétés, celles d'au moins 250 personnes, sont les plus consommatrices : 36 % d'entre elles l'ont adopté en France, soit autant qu'au niveau européen. La messagerie et le stockage de fichiers sont les services de cloud les plus fréquemment utilisés.

" 7,5 % des sociétés d'au moins 10 personnes utilisent le cloud via des serveurs partagés entre plusieurs clients (cloud public), presque autant (6,5 %) via des serveurs dédiés à leur entreprise (cloud privé), et certaines ont recours aux deux types de cloud, notent Thomas Vacher, Elvire Demoly, de la division Enquêtes thématiques et études transversales, Insee. Les sociétés qui achètent des services de cloud déclarent en limiter l'utilisation principalement en raison des coûts élevés (37 %), des incertitudes liées à la sécurité (31 %) ou à la localisation des données (31 %) "

Utilisation de services de cloud computing dans l'Union européenne en 2014



Champ : sociétés d'au moins 10 personnes des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance, implantées en France et dans l'UE à 28.

Sources : Insee, Eurostat, enquêtes TIC 2014.

Par ailleurs, 7 % des sociétés d'au moins 10 personnes implantées en France, contre 10 % en moyenne dans l'Union européenne, utilisent la radio-identification (RFID). La RFID sert à mémoriser ou récupérer des données à distance, que ce soit pour identifier des personnes ou suivre les produits dans la chaîne de production-commercialisation. Depuis 2011, la RFID s'est nettement répandue dans les grandes sociétés : en 2014, une société d'au moins 250 personnes sur trois l'utilise.

### Des achats de services de cloud moins développés en France qu'en Union européenne

En 2014, 12 % des sociétés françaises d'au moins 10 personnes ont acheté des services de cloud computing, soit un niveau comparable à celui des sociétés allemandes (11 %) mais inférieur à celui des sociétés du Royaume-Uni (24 %), d'Italie (40 %) et surtout de Finlande (51 %) qui détient le niveau le plus élevé de l'Union européenne (UE à 28) pour l'usage du cloud computing, poursuit l'Insee. " Quel que soit le secteur d'activité, la part des sociétés implantées en France utilisant le cloud se situe en dessous de la moyenne européenne (19 % dans l'UE à 28) "

Le cloud permet d'accéder à des ressources informatiques à distance via Internet depuis tout appareil connecté, qu'il soit fixe ou mobile (tablette, téléphone, etc.). Ainsi, en France, neuf sociétés utilisatrices du cloud sur dix disposent d'une connexion mobile à Internet (via le réseau des téléphones mobiles), contre sept sur dix pour l'ensemble des sociétés.

### **Le cloud plus répandu dans les grandes sociétés**

Comme pour la plupart des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'usage du cloud est plus répandu parmi les plus grandes sociétés, dont le taux d'utilisation en France est identique à la moyenne européenne : 36 % des sociétés de 250 personnes ou plus implantées en France achètent ce type de services (35 % dans l'UE à 28) contre 14 % des sociétés de 20 à 249 personnes et 9 % de celles de 10 à 19 personnes.

Le cloud computing est surtout adopté par les sociétés de services et plus particulièrement par celles de l'information et de la communication : 39 % en achètent contre 5 % parmi les sociétés de l'hébergement et de la restauration, secteur où il est le moins répandu. Les différences entre secteurs d'activité s'estompent nettement pour les plus grandes sociétés. Ainsi, à partir de 500 personnes, plus de 40 % des sociétés utilisent le cloud quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des activités administratives et immobilières (36 %).

Parmi les sociétés consommatrices de cloud, 62 % achètent des services de courriel (messagerie) et 61 % des services de stockage de fichiers, services de cloud les plus utilisés. Ces services, ainsi que l'hébergement de base de données ou l'utilisation de logiciels de bureautique, impliquent a priori une dépendance moyenne de l'entreprise vis-à-vis du cloud. Les autres services plus avancés sont moins fréquemment utilisés. C'est le cas des logiciels de comptabilité ou de gestion de la relation client, achetés par un quart des entreprises consommatrices de cloud, ainsi que du recours à une puissance de calcul destinée aux logiciels de l'entreprise (14 %).

Les prestataires peuvent fournir leurs services de cloud computing de deux manières : via des serveurs informatiques partagés (cloud public) ou via des serveurs exclusivement dédiés à un client (cloud privé), certains prestataires combinant les deux types de cloud. L'utilisation d'un serveur dédié peut garantir un plus haut niveau de sécurité : les autres clients du prestataire ne peuvent pas accéder au même serveur et le niveau de sécurité peut être personnalisé.

### **Qu'est-ce qui empêche encore les entreprises d'avoir recours au cloud ?**

Selon de Nicolas Leroy-Fleuriot, PDG de Cheops Technology, spécialiste du cloud computing, il y a une certaine peur, peut-être, de ne plus maîtriser le système d'information mais aussi de perdre ses données ou de se faire pirater. " Nous devons encore lever certaines barrières mentales qu'ont encore certains de nos clients DSI ( Directeur des Systèmes d'Information ). Il y a deux types de DSI : ceux qui ont un coup d'avance et ont compris que leur métier était de faire faire. Et ceux qui ont un coup de retard et pensent qu'il faut faire en interne avec toutes les contraintes que cela implique. "

Si le cloud semble un moyen de faire des économies pour certaines entreprises, leur évitant ainsi d'investir et de gérer d'importantes infrastructures informatiques, 37 % des sociétés clientes estiment cependant que le coût élevé des services offerts les oblige à en limiter l'usage, poursuit l'Insee.

Trois sociétés sur dix réduisent également leur utilisation compte tenu des risques liés à la sécurité, et la même proportion du fait des incertitudes sur la localisation des données ou sur la législation (lois applicables, juridiction, mécanismes de résolution des litiges). En effet, dans la plupart des cas, les clients ne disposent d'aucune information sur la localisation et le fonctionnement du cloud. Les serveurs peuvent ainsi être situés dans un pays où la législation diffère de celle du pays d'implantation de la société cliente.

### **Une norme pour la sécurité des données**

Une nouvelle norme internationale pour la protection des données personnelles devrait encourager l'utilisation des plateformes de cloud public, estime Forrester. La norme ISO/IEC 27018:2014 pourrait en effet résoudre le problème dû à l'absence d'une référence fiable et internationalement reconnue en matière de protection des données personnelles dans le cloud. Cette mesure aidera les DSI par une gestion plus efficace des risques de non-conformité.

« Le nouveau schéma introduit par cette norme est dans la lignée directe des plus stricts standards de protection des données », selon l'analyste Enza Iannopolo. « Les DSI doivent comprendre que cette norme a pour vocation de répondre non seulement aux besoins du moment, mais aussi aux standards à venir, tel que ceux inclus dans le projet de Directive européenne sur la protection des données à caractère personnel ».

Article modifié le 22 avril 2015.

Source: [infoDSI.com](http://infoDSI.com)